

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2021

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la Convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 08/10/2021

L'an deux mil vingt et un et le 12 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Alexandra CHABANIS (pouvoir donné à Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération 2021-080 : Autorisation de signature d'une convention avec l'association FLE « Faciliter le langage aux enfants » pour la mise à disposition d'une salle pour aider les enfants dans l'apprentissage du français.**

Par l'intermédiaire du directeur de l'école publique d'Allan, Monsieur Marachian, l'Association « Faciliter le Langage aux Enfants » représentée par Mme Catherine Coulaud a formulé une demande de mise à disposition gracieuse d'une salle de l'école pour une durée de 10 mois le lundi de 16h00 à 17h15. L'objectif de l'association est de permettre aux enfants allophones scolarisés à l'école de bénéficier d'une aide supplémentaire notamment dans l'organisation d'aide aux devoirs. Le cadre de l'intervention est fixé dans une convention dont Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil en vue de recueillir leur accord pour signature.

Après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec l'association « Faciliter le Langage aux Enfants »

POUR : 18  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Yves COURBIS, Maire

